

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 DECEMBRE 2003**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, à 20 heures 30, sous la présidence de Madame FLINTHAM-WALLET Anny, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. HERBET Christiane, CAHON Claude, OBRY Eric, BALUT André, VINCENT Patricia, VORBECK Jean-Paul, FELLER Marie-Françoise,

M. BOHEC a donné procuration à M. BALUT,
M. DUFETELLE a donné procuration à M. VORBECK,
M. BUTTIN René a donné procuration à Mme FLINTHAM-WALLET,

formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : M. HUYON Jean-Luc, M. CARON Freddy, Mme DERAMBURE Nathalie,

M. OBRY Eric a été élu Secrétaire de séance

Prise de la compétence « Enfance-Jeunesse » par la Communauté de Communes,

Monsieur VORBECK donne le compte rendu de la réunion de la Communauté de Communes en ce qui concerne la reprise de la compétence « Enfance-Jeunesse » et des réponses fournies par M. BLEYAERT quant aux inquiétudes manifestées par le Conseil Municipal en ce qui concerne l'organisation des futurs Centres de Loisirs de la commune.

Les réponses fournies ayant été satisfaisantes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce transfert de compétence.

A partir de 2004, le Centre de Loisirs sera ouvert à Pâques, en Juillet et à la Toussaint.

Le choix du Directeur incombera à M. DENOEUX de la Communauté de Communes ; les animateurs seront, dans la mesure du possible, locaux. L'investissement du matériel sera assuré par la Communauté de Communes ; le prix de journée sera unique pour tout le canton, mais le coût des activités supplémentaires inhérent à chaque Centre de Loisirs sera supporté par les familles.

En ce qui concerne le péri-scolaire (garderie), la prise en charge financière pourrait être assurée par la Communauté de Communes, sous réserve d'employer du personnel qualifié (BAFA) et de mettre en place un projet pédagogique auprès de la C.A.F.

Virements et Inscriptions de crédits,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le devis présenté par le Cabinet POIGNON pour un Lever Topographique du terrain jouxtant la salle des fêtes,
- décide de faire procéder au Diagnostic Amiante pour la mairie actuelle, en prévision de la démolition de ce bâtiment,

Ces dépenses seront inscrites au Budget 2003.

QUESTIONS DIVERSES

Centre de Loisirs

Monsieur VORBECK informe le Conseil que l'Association « Loisirs/Jeunesse » a été dissoute. Un don de 9 900 € a été fait à la commune. Après établissement du bilan 2003 et apurement des comptes, le solde créditeur sera affectée à l'organisation d'activités ou à l'achat d'équipement au bénéfice des enfants.

Comité de Jumelage

La dissolution du Comité a été prononcée. Le versement du solde créditeur du Comité sera effectué à la commune et sera consacré à un voyage en Angleterre pour les enfants de la commune.

Fête des Voisins 2004

L'organisation d'une rencontre des habitants par quartiers, qui pourrait avoir lieu dans le cadre de la fête nationale « Fête des Voisins 2004 » le 25 mai, sera étudiée par le Conseil Municipal.

Sécurité aux abords de l'école

Une rencontre avec les enseignants a eu lieu le samedi 6 décembre ; conjointement, il a été décidé d'adresser aux parents une lettre de rappel des consignes de sécurité.

Le Maire donne lecture :

- d'une nouvelle lettre d'habitants de Plachy-Buyon informant le Maire et le Conseil Municipal, qu'une plainte a été déposée auprès du Tribunal pour les nuisances provoquées par le chien de leur voisin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 45.
